

À Jussieu, l'amiante fera 100 morts à terme

En dépit du « nettoyage » du campus, qui a été inauguré la semaine dernière après vingt ans de travaux, ce matériau fait toujours des ravages. Il a déjà causé la mort de 45 étudiants ou enseignants.

JEAN-YVES GUÉRIN ET ANNE JOUAN

SANTÉ PUBLIQUE Ils sont les grands oubliés de l'inauguration de la semaine dernière par le président de la République. Jeudi, après vingt ans de travaux et de polémique sur les coûts du désamiantage (1,7 milliard d'euros), qui n'ont pas arrêté d'enfler, le campus universitaire de Jussieu faisait peau neuve. Atrium de 500 places au design improbable, murs végétalisés, bibliothèque au toit incliné. Mais rien sur les morts de l'amiante.

Ils s'appelaient Georges, Daniel, Michel, Pierre, Hugues. Ils étaient étudiant puis enseignant vacataire, enseignant chercheur en lettres, maître de conférences en mathématiques, en géologie ou en vulcanologie. Tous sont morts de l'amiante qu'ils ont respiré à Jussieu. Cet ancien thésard allait tous les jours regarder les chantiers de flocage. Il est mort d'un mésothéliome. On estime à une quarantaine d'années le temps de latence moyen entre l'exposition et le décès.

À Jussieu, si la fibre cancérogène est aujourd'hui responsable de 170 cas de maladies professionnelles telles que des



SEBASTIEN SORIANO / ALE FIGARO

À Jussieu, la fibre cancérogène est responsable de 170 cas de maladies professionnelles.

plaques pleurales, cancers broncho-pulmonaires ou mésothéliomes, 45 personnes sont déjà décédées. À terme, les morts de Jussieu seront de l'ordre de la centaine. « C'est un ordre de grandeur », estime Michel Parigot, président du comité anti-amiante de Jussieu. L'université comptait environ 10 000 employés. À titre de comparaison, Normed Dunkerque, qui recensait 3 000 salariés, dénombre 717 cas de maladies professionnelles liées à l'amiante, dont 93 décès.

La justice prend son temps

Dans les premiers temps, les victimes étaient uniquement recensées dans des usines de transformation d'amiante ou sur des sites où l'on manipule ce matériau, comme chez Normed. Il s'agissait alors d'un nombre réduit de salariés, mais avec des expositions fortes. Puis, les expositions ont été plus faibles, mais avec un nombre de personnes concernées beaucoup plus important, comme à Jussieu. On parle alors de « victimes environnementales ».

En tout cas, l'amiante, qui a été interdit au milieu des années 1990, continue à faire des ravages au niveau national. Selon la

dernière étude de l'Institut national de veille sanitaire (INVS) de 2009, ce matériau sera responsable à terme, en France, de 120 000 à 180 000 décès. D'ores et déjà, on estime que l'amiante cause 3 000 décès par an.

Quant à la justice, elle prend son temps avec le dossier Jussieu. La première plainte avec constitution de partie civile date de... septembre 1996. Depuis, plusieurs personnalités ont été mises en examen, comme l'ancien directeur général de la santé, Jean-François Girard, ainsi que des membres du comité permanent amiante, le lobby financé par les industriels qui regroupait également des médecins, des syndicalistes, mais aussi des fonctionnaires (travail, santé, environnement).

Ces mises en examen ayant été contestées, la chambre de l'instruction doit à nouveau se prononcer. Autrement dit, un procès n'est pas envisageable avant plusieurs années. « On ne peut pas se permettre que l'affaire Jussieu ne soit pas jugée, estime Michel Parigot. D'une part parce que les victimes le demandent, d'autre part parce qu'il s'agit d'un enjeu de société. Il faut comprendre comment une telle catastrophe a pu se produire. » ■